

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 12 février 2019

Le 12 février 2019 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 6 février 2019, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Nathalie LUCI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	OBJET	DATE de réception en Préfecture
2019_01	Convention de co-direction artistique avec l'association Citadanse pour la mise en œuvre de la programmation du Hip Hop Don't Stop Festival du 07 au 16 février 2019.	08/01/2019
2019_02	Contrat d'abonnement de fourniture de télébadges pour véhicules de la Ville.	08/01/2019
2019_03	Travaux d'installation d'alarme intrusion et contrôle d'accès sur trois ensembles sportifs : Signature du marché n° 19001 avec la société IP CONCEPTION.	11/01/2019

2. Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de la ville de Saint-Martin-d'Hères pour la période 2012-2016.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

PREND ACTE

De la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes transmises à la ville le 18 janvier 2019, et de la tenue d'un débat.

PREND ACTE

De l'obligation de procéder, dans le délai maximal d'un an à compter de ce jour, à la présentation d'un rapport sur les actions entreprises ou mises en œuvre à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes, en application des dispositions de l'article L.243-9 du code des juridictions financières.

- 3. Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Résidence Autonomie Pierre Sémard : autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché n°19004.**

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer le marché n°19004 avec le groupement d'entreprises : Agence GCA architecte, ESEB, CET et SORAETEC, représenté par l'Agence GCA architecte en qualité de mandataire du groupement, sis Innova 2, chemin des Prêles 38240 Meylan.

Avec un taux de rémunération de :

Prestataire	Adresse	Taux de rémunération/coût des travaux (soit 3 274 300,00 €)	Forfait de rémunération provisoire de
Groupement : Agence GCA architecte (Mandataire)	Innova – 2, chemin des Prêles 38240 Meylan		
ESEB	7, rue de la Poste 38170 Seyssinet Pariset	10,50 %	343 801,50 € H.T.
CET	47, chemin de la Taillat 38240 Meylan		
SORAETEC	Le Rayon Vert 2, rue de la Viscose 38130 Echirolles		

DIT

Que la durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 41 mois auxquels s'ajoute l'année de garantie de parfait achèvement, soit une durée totale prévisionnelle de 53 mois.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 24 voix pour
9 abstention(s)*

- 4. Services de télécommunications : autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention constitutive du groupement de commande Ville/CCAS.**

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention et tout document afférent à la procédure pour le marché relatif à la fourniture de produits et de services de télécommunications entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Martin-d'Hères tel qu'annexé à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité (33 voix)

- 5. Travaux de mise en accessibilité et mise aux normes du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier Phase 2 : autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché n°19007.**

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n°19007 suivants :

N° de marchés	N° du lot	Libellé	attributaire	adresse	Montant HT
19007-03	3	Dépose/désamiantage – renfort charpente – couverture – isolation - zinguerie	Groupement EIFFAGE Génie Civil Etablissement GAUTHEY et CHARPENTE CONTEMPORAINE mandataire	Chemin Pré Figaroud - 38330 Saint-Nazaire-les-Eymes	467 164,35 €
19007-04	4	Maçonnerie – cloison doublage faux plafonds – réseaux VMC – peinture	SEBB	1 Rue du Pré Ruffier – 38400 Saint-Martin-d'Hères	21 892,00 €
19007-05	5	Ascenseur	ORONA	52 avenue Jean Jaurès – 69600 OULLINS	18 700,00 €
19007-06	6	Électricité – courant faible	MDJ	30 rue Gustave Courbet – 38130 ECHIROLLES	30 647,20 €

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 29 voix pour
4 abstention(s)*

- 6. Travaux d'extension et de mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité de l'école élémentaire Joliot Curie et du bâtiment restauration : autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché n°19006.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Les choix de la C.C.M.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n°19006 suivants :

N° de marché	N° du lot	Libellé	attributaire	adresse	Montant HT
19006-01	001	Terrassement - VRD	AVERI-TRV-TP	1 rue Marcel Chabloz – 38400 Saint-Martin-d'Hères	29 822,07 €
19006-02	002	Maçonnerie - Etanchéité	SEBB	1 Rue du Pré Ruffier – 38400 Saint-Martin-d'Hères	Tranche ferme : 94 981,21 € Tranche optionnelle 1 : 495,00 € Tranche optionnelle 2 : 6 104,48 €
19006-03	003	Charpente / Couverture / MOB / Menuiserie extérieures mixtes bois-aluminium	CHARPENTE CONTEMPORAINE	Chemin Pré Figaroud - 38330 Saint-Nazaire-les-Eymes	280 692,80 €
19006-04	004	Cloisons / Doublages / Faux-plafonds / Menuiseries intérieures / Petite serrurerie - Peinture	CK PEINTURE	3 rue de la prevachere - 38400 Saint-Martin-d'Hères	118 904,71 €
19006-05	005	Sols Durs / Sols souples	RASTELLO	8 RUE DE BOURGAMON - 38400 Saint-Martin-d'Hères	28 027,94 €
19006-06	006	Electricité / Courant faible	SNEF	ZI Centr'Alp - 178 Rue du Mayoussard - 38430 MOIRANS	73 900,00 €
19006-07	007	Chauffage / Sanitaire -	SALLEE	38-40 rue latécoère - 26000	Solution de base : 99 888,45 € Variante exigée :

		Ventilation		VALENCE	5 144,65 €
--	--	-------------	--	---------	------------

DIT

Que le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 29 voix pour
4 abstention(s)*

- 7. Travaux d'entretien, réparation, mise aux normes et amélioration/préservation du patrimoine communal : autorisation donnée à M. le Maire de signer l'accord cadre à bons de commande n°19005.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n°19005 suivants :

N° de marché	N° du lot	Libellé	attributaire	adresse	Seuil annuel maximum € HT
19005-01	01	Étanchéité des toitures terrasses	SIC ETANCHEITE	6, rue Jean Perrin 69740 GENAS	100 000,00 €
19005-02	02	Toitures obliques	LOGISTQUE VERTICAL BATIMENT	314 chemin des Grangettes 38660 LUMBIN	100 000,00 €
19005-03	03	Menuiserie intérieure et extérieure bois, et PVC	MENUISIERS DU FONTANIL	31 rue de Lanfrey 38120 LE FONTANIL	250 000,00 €
19005-04	04	Électricité courant fort et courant faible	ENTREPRISE RATTO	17 rue du Pré Ruffier 38400 SAINT MARTIN D'HERES	300 000,00 €
19005-05	05	Menuiseries métalliques et serrurerie	SARL FERALUX	avenue Jean Jaurès 73800 MONTMELIAN	200 000,00 €
19005-06	06	Gros œuvre maçonnerie	ENTREPRISE SEBB	1 rue du Pré Ruffier 38400 SAINT MARTIN D'HERES	300 000,00 €
19005-07	07	Climatisation	Attribution reportée à la Commission d'Appel d'Offres du 11 mars 2019		
19005-08	08	Chauffage plomberie ventilation	Lot déclaré sans suite pour motif d'intérêt général		

19005-09	09	Vitrierie et miroiterie	Lot déclaré infructueux pour absence d'offre		
19005-10	010	Cloisons, Faux-plafonds et blocs portes	S.P. I. C.	56 rue de Champ Roman 38400 SAINT MARTIN D'HERES	150 000,00 €
19005-11	011	Désamiantage	AMIANTE INGENIERIE	15 chemin des pierres 31150 BRUGUIERES	200 000,00 €
19005-12	012	Clôtures et portails	ESPACES VERTS DU DAUPHINE	1 rue Georges Perec 38400 SAINT MARTIN D'HERES	180 000,00 €
19005-13	13	Rideaux métalliques, portes sectionnelles, portes piétonnes et portes basculantes, barrières levantes et automatismes	Lot déclaré infructueux pour absence d'offre		
19005-14	14	Système de sécurité pour la sûreté des sites et bâtiments communaux (matériel sous TIL Technologie)	IP CONCEPTION	24 rue Charles Michels 38600 FONTAINE	60 000,00 €
19005-15	15	Système de sécurité pour la sûreté des sites et bâtiments communaux (matériel sous ARITECH MASTER)	GROUPE ESPACS	ZA Les Gonnets nord 26390 HAUTERIVES	60 000,00 €

DIT

Que la durée des travaux est de :

Lots	Date de démarrage de la période initiale	Date de fin de la période initiale
Lot n°1: Étanchéité des toitures terrasses	08/06/19	29/03/20
Lot n°2: Toitures obliques	08/06/19	29/03/20
Lot n°3: Menuiserie intérieure et extérieure bois, et PVC	30/03/19	29/03/20
Lot n°4: Électricité courant fort et courant faible	10/04/19	29/03/20
Lot n°5: Menuiseries métalliques et serrurerie	14/04/19	29/03/20
Lot n°6: Gros œuvre Maçonnerie	07/04/19	29/03/20

Lot n°7: Climatisation	08/10/19	29/03/20
Lot n°8: Chauffage plomberie ventilation	08/10/19	29/03/20
Lot n°9: Vitrierie et miroiterie	26/07/19	29/03/20
Lot n°10: Cloisons-Faux plafonds et blocs portes	03/04/19	29/03/20
Lot n°11: Désamiantage	à la notification du marché	29/03/20
Lot n°12: Clôtures et portails	à la notification du marché	29/03/20
Lot n°13: Rideaux métalliques, portes sectionnelles, portes piétonnes et portes basculantes, barrières levantes et automatismes	à la notification du marché	29/03/20
Lot n°14: Système de sécurité pour la sûreté des sites et bâtiments communaux (matériel sous TIL Technologie)	à la notification du marché	29/03/20
Lot n° 15: Système de sécurité pour la sûreté des sites et bâtiments communaux (matériel sous ARITECH MASTER)	à la notification du marché	29/03/20

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 29 voix pour
4 abstention(s)*

8. Modification et ajout des tarifs adultes seniors pour les activités sportives réalisées dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PRECISE

Que la délibération n°46 du 19 décembre 2017 sur la tarification des prestations municipales l'Ecole Municipale des Sports reste applicable.

DIT

Que les tarifs pratiqués pour les adultes doivent permettre l'accès pour tous à la pratique du yoga et de la natation.

FIXE

A compter de septembre 2019, les tarifs annuels ci-dessous concernant les adultes et les seniors.

Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire à plusieurs cours :

- piscine UGA et yoga : la 1ère inscription est de : 160,00 €

A partir de la 2ème inscription : 120,00 €.

- piscine de la Tronche : la 1ère inscription est de : 145,00€

A partir de la 2ème inscription : 120,00 €.

FIXE

Tous les ans, à compter de septembre 2019, les tarifs des sorties intra et extra muros sont les suivantes :

INTRA MUROS

	TARIFS MARTINEROIS	TARIFS NON MARTINEROIS
1/2 JOURNEE	8,00 €	36,00 €
JOURNEE	12,00 €	24,00 €

EXTRA MUROS

	TARIFS MARTINEROIS	TARIFS NON MARTINEROIS
1/2 JOURNEE	13,00 €	39,00 €
JOURNEE	22,00 €	66,00 €

Adoptée à l'unanimité (33 voix)

9. Plan Air Énergie Climat 2014-2020 : Bilan mi-parcours de l'engagement de la ville de Saint-Martin-d'Hères concernant son patrimoine.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Du bilan mi-parcours du Plan Air Énergie Climat 2014-2020 concernant son patrimoine.

10. ZAC Centre - Approbation du bilan de clôture de la ZAC Centre (partie Nord) : autorisation donnée à M. le Maire de signer le dossier de liquidation de la concession d'aménagement.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le dossier de liquidation et le bilan de liquidation de la ZAC Centre au 31 décembre 2018.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT

Que le solde de trésorerie positif sera reversée en recette d'investissement sur le budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

11. Suppression de la ZAC Centre.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

SE PRONONCE

Favorablement à la suppression de la ZAC Centre Ville

DÉCIDE

De supprimer le périmètre de la ZAC dans l'annexe du Plan Local d'Urbanisme de la Commune en vigueur et dans celle du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté le 28 septembre 2018 en conseil métropolitain.

DÉCIDE

De rétablir la taxe d'aménagement sur le périmètre correspondant à la ZAC.

INFORME

Que conformément à l'article R 311-5 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et que mention de cet affichage sera inséré en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

DIT

Qu'il est donné à Monsieur le Maire tout pouvoir pour ordonner tout action et signer tout document découlant de la présente délibération

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

12. Secteur Henri Wallon : dénomination d'un espace public.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De dénommer cette impasse située à proximité de l'avenue Henri Wallon :

Rue Florence Arthaud – navigatrice.

Née le 28 octobre 1957 – décédée le 9 mars 2015.

Tenant : Avenue Henri Wallon – Aboutissant : aucun à ce jour – Longueur : 300 mètres.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

13. Secteur Champberton : dénomination d'un espace public.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De dénommer cet espace public situé sur le secteur Champberton :

Place du Marché Champberton.

Tenant : avenue Potié – Aboutissant : rues Berthold Brecht et Garcia Lorca.

Adressage : localisation des commerces non sédentaires du marché et des commerces existants sur la place.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

14. Secteur Péri : dénomination d'un espace public.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De dénommer cet espace public situé sur le secteur Péri :

Chemin Andrée Chedid – Femme de lettres.

Née le 20 mars 1920 – Décédée le 6 février 2011

Tenant : avenue Gabriel Péri – Aboutissant : rue Jean Jacques Rousseau – Longueur : 113 mètres.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

15. Secteur Portail Rouge : dénomination d'un espace public.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De dénommer cet espace public situé sur le secteur Portail Rouge :

Chemin Dian Fossey – Ethologue.

Née le 16 janvier 1932 – Décédée le 26 décembre 1985.

Tenant : rue Honoré de Balzac – Aboutissant : rue Le Corbusier – Longueur : 150 mètres.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

16. Secteur Benoît Frachon : dénomination d'un espace public.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De dénommer cet espace public situé sur le secteur Benoît Frachon :

Chemin Suzanne Noël – Docteur.

Née le 8 janvier 1878 – décédée en 1954.

Tenant : rue Pierre et Marie Curie – Aboutissant : rue Paul Langevin – Longueur: 135 mètres.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

17. Secteur Benoît Frachon : dénomination d'un espace public.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De dénommer cet espace public situé sur le secteur Benoît Frachon :

Chemin Sophie Germain – mathématicienne.

Née le 1^{er} avril 1776 – Décédée en juin 1831.

Tenant : place Henri Dezempte – Aboutissant : rue Pierre et Marie Curie – Longueur : 220 mètres.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

18. Secteur Benoît Frachon : dénomination d'un espace public.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De dénommer cet espace public situé sur le secteur Benoît Frachon :

Rue Stéphane Vighetti.

Tenant : avenue Benoît Frachon – Aboutissant : Place Henri Dezempte – Longueur : 100 mètres.

Adressage : Boulodrome Stéphane Vighetti.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

19. Secteur Benoît Frachon : dénomination d'un espace public.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De dénommer cet espace public situé sur le secteur Benoît Frachon :

Chemin Erik Satie - compositeur

Né le 17 mai 1866 – décédé le 1^{er} juillet 1925.

Tenant : place du 8 février 1962 – Aboutissant : Place Henri Dezempte – Longueur ; 225 mètres.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

20. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Grenoble-Alpes Métropole - cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DIT

Qu'il est nécessaire d'être vigilant quant à l'obtention du ré abondement permettant de finaliser le travail de renouvellement urbain du secteur en traitant l'ensemble des 4 Seigneurs.

APPROUVE

La convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Grenoble-Alpes Métropole et autorise M. le Maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité (33 voix)

21. Créations et suppressions d'emplois.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DEMANDE

BUDGET VILLE EMPLOIS PERMANENTS

Filière administrative :

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Direction / Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades : attaché à attaché principal, indices bruts 441 à 985)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade rédacteur, indices bruts 372 à 597)	Modification de l'organisation Comité technique 03/12/2018	Direction des Systèmes d'Information Service Archives Poste N°8405
2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe, indices bruts 348 à 548)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade:rédacteur principal de 1ère classe, indices bruts 446 à 707)	Recrutement sur poste vacant suite à mobilité Comité technique 12/03/2018	Direction Hygiène Santé CCPEF Poste N°1250
	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade : adjoint administratif principal de 2ème classe classe, indices bruts 351 à 483)	Réintégration après disponibilité	Direction des Ressources humaines Poste N°154

*Adoptée à la majorité : 29 voix pour
4 abstention(s)*

22. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) de la ville d'Echirolles, pour deux enfants martinérois accueillis durant l'année 2017-2018.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La convention à intervenir avec la ville d'Echirolles pour la scolarisation de deux enfants martinérois en classe ULIS pour l'année scolaire 2017-2018.

AUTORISE

M. le Maire à signer la dite convention avec la commune d'Echirolles pour sa participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS échirolloise pour un montant de 1.875,52 euros (2 participations à 937,76 euros).

DIT

Que la dépense correspondante sera affectée au 62878-212-ENSEIG du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité (33 voix)

- 23. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement de la Classe ULIS de la ville de Seyssins, pour trois enfants martinérois accueillis durant l'année scolaire 2017-2018.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir avec la ville de Seyssins pour la scolarisation de trois enfants martinérois en classe ULIS pour l'année scolaire 2017-2018.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention avec la commune de Seyssins pour sa participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS seyssinoise pour un montant de 3.360,00 €.

DIT

Que la dépense correspondante sera affectée au 62878-212-ENSEIG du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité (33 voix)

- 24. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles eybinoises pour deux enfants martinérois accueillis en Classe d'Intégration Scolaire (ULIS) durant l'année scolaire 2017-2018.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir avec la ville d'Eybens pour la scolarisation de deux enfants martinérois en classes U.L.I.S. durant l'année scolaire 2017-2018.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention avec la commune d'Eybens pour sa participation financière aux frais de fonctionnement de la Classe ULIS eybinoise pour un montant de 2.174,76€.

DIT

Que la dépense correspondante sera affectée au 62878-212 ENSEIG du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité (33 voix)

Signature de LUCI Nathalie secrétaire de la séance du

Conseil Municipal du 12 février 2019 :
Nathalie LUCI
L'Adjointe déléguée,



